

Liste des stations de véhicules et localisation des coffrets à clés de Gatineau

mise à jour le 3 novembre 2011

- 1 NOTRE-DAME ET ST-ÉTIENNE**

Dans le stationnement du dépanneur Chénier & Frères, sur Notre-Dame, au coin de St-Étienne.
COFFRET : Sur le mur du dépanneur (côté stationnement), près du panneau « terrain privé, stationnement interdit... ».
N.B. : Le véhicule doit préférablement être garé dans le fond du stationnement, face à la clôture de bois.
- 2 EDDY ET HÔTEL-DE-VILLE**

Dans le stationnement municipal qui se trouve au coin de Eddy et Hôtel-de-Ville.
COFFRET : Sur l'un des poteaux de métal cernant les installations d'Hydro-Québec, à gauche en entrant dans le stationnement. .
N.B. : Si, lors de votre retour, le stationnement est complet et que vous ne pouvez garer la voiture sur le terrain, veuillez la garer sur la rue dans un secteur où la signalisation n'impose aucune limite de temps. Si cela vous est impossible, la voiture doit être rapportée à la station Notre-Dame et St-Étienne.
IMPORTANT : Veuillez communiquer avec le service des réservations afin de nous indiquer en face de quelle adresse civique vous avez garé le véhicule. Nous demanderons à l'usager suivant de le rapporter au stationnement Eddy et Hôtel-de-ville. Merci de votre collaboration.
- 3 ARÉNA ROBERT-GUERTIN**

Dans le stationnement municipal qui se trouve au coin des rues Allard et St-Rédempteur.
COFFRET : Sur le lampadaire bleu, le plus près de la rue St-Rédempteur et de l'abri-bus.
N.B. : Le véhicule doit préférablement être garé dans la section du stationnement la plus près de la rue St-Rédempteur afin de faciliter son accessibilité. Si, pour une raison ou une autre, il vous est difficile de vous conformer à cette directive, veuillez garer le véhicule là où il vous est possible et communiquez avec le service des réservations pour l'en avvertir.
- 4 BERRI ET CURÉ-A.-LAROCQUE**

Stationnement de la Fabrique St-Joseph, situé derrière l'église, au 245, boul. St-Joseph. Pour accéder au stationnement, emprunter l'entrée donnant sur la rue Berri, juste au coin de la rue du Curé-Armand-Larocque.
COFFRET : Sur le lampadaire portant le panneau de restriction de stationnement de nuit qui se trouve du côté de
- la rue du Curé-Armand-Larocque (près de la rue Berri).
N.B. : Les voitures doivent préférablement être garées dans les deux premiers espaces (les plus près de la rue Berri), face à la rue du Curé-Armand-Larocque, dans la zone réservée aux détenteurs de permis 006. Si, pour une raison ou une autre, il vous est impossible de vous conformer à cette directive, veuillez garer le véhicule dans un des espaces situés au centre du terrain et communiquez avec le service des réservations pour nous en avvertir.
- 5 THÉÂTRE DE L'ÎLE**

Stationnement du théâtre situé sur la rue Wellington, au coin de la rue Montcalm.
COFFRET : Fixé sur le lampadaire qui se trouve derrière l'horodateur.
- 7 ST-JEAN-BOSCO ET ST-JOSEPH**

Stationnement du Centre communautaire Yvon-A. Grégoire situé au 70, boul. St-Joseph, à l'angle de la rue St-Jean-Bosco.
COFFRET : Sur le lampadaire situé à gauche du centre communautaire, du côté du terrain de baseball.
- 8 MAISON DU CITOYEN**

Stationnement de la Maison du Citoyen situé au 25, rue Laurier. Les espaces réservés à Communauto sont situés dans le tunnel Notre-Dame-de-l'Île entre les rues Hôtel-de-Ville et Victoria (sous la Maison du Citoyen).
COFFRET : Situé dans le tunnel Notre-Dame-de-l'Île, à gauche de la porte d'entrée donnant accès à la bibliothèque de la Maison du Citoyen.
N. B. : Les voitures de cette station doivent obligatoirement être garées dans les espaces réservés à Communauto. Ces espaces sont situés dans l'allée principale du tunnel Notre-Dame-de-l'Île, entre les rues Hôtel-de-Ville et Victoria (sous la Maison du Citoyen), juste à gauche des colonnes centrales lorsque vous arrivez par la rue Hôtel-de-Ville. Le non-respect de cette règle entraîne une pénalité de 50 \$, plus les frais (remorquage, perte d'usage du véhicule ou autre).
- 9 TACHÉ ET L'UNIVERSITÉ**

Devant le pavillon Alexandre-Taché de l'UQO, situé au 283, boulevard Alexandre-Taché, à côté de la section des parcomètres. L'entrée du stationnement se trouve entre les rues Viger et Chateaubriand.
COFFRET : Sur la colonne de béton située devant la porte identifiée avec le numéro 19.
N. B. : Les véhicules de cette station doivent obligatoirement être garés dans les espaces réservés à Communauto. Le non-respect de cette règle entraîne une pénalité de 50 \$, plus les frais (remorquage, contraventions, perte d'usage du véhicule ou autre).
- 10 CARON ET BERRI**

Stationnement situé derrière la bibliothèque Lucien-Lalonde, à l'intersection des rues Caron et Berri. Le stationnement est accessible par la rue Caron.
COFFRET : Fixé sur le lampadaire qui se trouve à proximité de la sortie du stationnement.
- 11 DE LA GAPPE ET DE L'HÔPITAL**

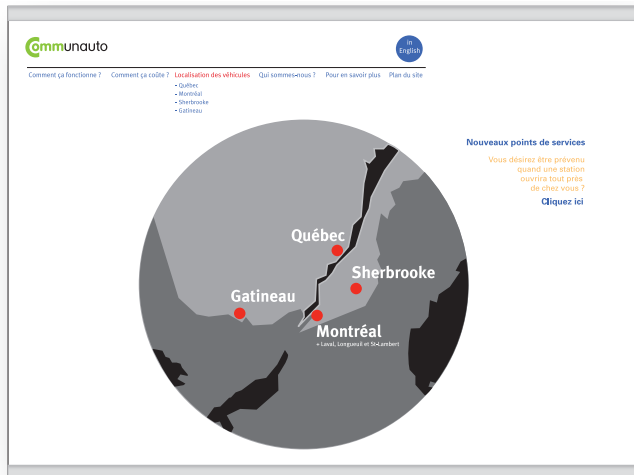
Stationnement du Centre de Services de Gatineau, situé au 144, boulevard de l'Hôpital, à l'intersection du boulevard de la Gappe. L'espace réservé à Communauto est situé à proximité de l'entrée du stationnement donnant sur le boulevard de l'Hôpital, près des espaces réservés aux véhicules municipaux.
COFFRET : Fixé sur le lampadaire noir qui se trouve près de la porte d'entrée du Centre de Services, près de l'espace réservé à Communauto.
N. B. : Le véhicule de cette station doit préférablement être garé dans l'espace réservé à Communauto.
– Si, pour une raison ou une autre, il vous est impossible de vous conformer à cette directive, veuillez garer le véhicule ailleurs sur le terrain là où la signalisation le permet.
– S'il vous est impossible de garer la voiture sur le terrain, veuillez la garer dans la rue là où la signalisation vous le permet et communiquer avec le service des réservations pour nous en avvertir.
- 12 COURT ET PRINCIPALE**

Stationnement du Centre de services d'Aylmer, situé au 105, rue Principale, à l'intersection de la rue Court. L'espace réservé à Communauto est situé le long de la rue Court, à proximité de l'entrée de la bibliothèque.
COFFRET : Fixé sur le mur de brique, immédiatement à côté de la porte d'entrée de la bibliothèque, qui se trouve à l'intersection des rues Court et Principale.
N. B. : Les véhicules de cette station doivent obligatoirement être garés dans les espaces réservés à Communauto. Le non-respect de cette règle entraîne une pénalité de 50 \$, plus les frais (remorquage, contraventions, perte d'usage du véhicule ou autre).
- 13 TACHÉ ET ST-DOMINIQUE**

Stationnement du parc-o-bus Saint-Dominique, situé à l'intersection du boulevard Alexandre-Taché et de la rue Saint-Dominique. Les espaces réservés à Communauto sont situés derrière l'abri-bus.
COFFRET : Fixé sur le lampadaire qui se trouve tout près de l'abri-bus.
N. B. : Les véhicules de cette station doivent préférablement être garés dans les espaces réservés à Communauto.
– Si, pour une raison ou une autre, il vous est impossible de vous conformer à cette directive, veuillez garer le véhicule sur la rue, là où la signalisation le permet, et communiquez avec le service des réservations pour nous en avvertir.
- 14 DE L'ATMOSPHÈRE ET DES GRIVES**

Stationnement du Centre de santé du Plateau, situé à l'intersection de la rue de l'Atmosphère et du boulevard des Grives. L'espace réservé à Communauto est situé le long du boulevard des Grives, près de la voie d'accès au stationnement.
COFFRET : Fixé sur le mur arrière de la pharmacie Familiprix, tout près de la porte où il est indiqué « Porte de livraison ».
N. B. : Les véhicules de cette station doivent préférablement être garés dans les espaces réservés à Communauto.
– Si, pour une raison ou une autre, il vous est impossible de

De nouvelles stations de véhicules viennent régulièrement s'ajouter



Pour connaître les toutes dernières nouvelles sur nos stations, consultez notre site Internet et rendez-vous sur la page « **Localisation des véhicules** ».

www.communauto.com



vous conformer à cette directive, veuillez garer le véhicule ailleurs sur le terrain, le plus près possible de la rue, là où la signalisation le permet.

– S’il vous est impossible de garer la voiture sur le terrain, veuillez la garer dans la rue là où la signalisation vous le permet et communiquer avec le service des réservations pour nous en avertir.

15 GARE D’OTTAWA

Stationnement de la gare de train d’Ottawa. La gare est située au 200, chemin Tremblay. Pour vous y rendre, utiliser le service de transport en commun de OC Transpo, et emprunter l’un des nombreux circuits qui vous mènera à la station « Train ». Les espaces réservés à Communauto et à Vrtucar sont situés dans le stationnement P2, dans la section la plus près de la voie ferrée. Ils sont situés tout près de l’allée de côté qui mène à l’intérieur de la gare. Si vous arrivez en train, vous verrez les véhicules situés tout juste de l’autre côté de la voie ferrée. Pour entrer et sortir du stationnement en voiture, utiliser la carte magnétique qui a été déposée dans le coffre à gants, pour actionner l’ouverture de la barrière.

COFFRET : Fixé sur le mur arrière de la pharmacie Familiprix, tout près de la porte où il est indiqué « Porte de livraison ».

N. B. : Les véhicules de cette station doivent préférablement être garés dans les espaces réservés à Communauto.

– Si, pour une raison ou une autre, il vous est impossible de vous conformer à cette directive, veuillez garer le véhicule ailleurs sur le terrain, le plus près possible de la rue, là où la signalisation le permet.

– S’il vous est impossible de garer la voiture sur le terrain, veuillez la garer dans la rue là où la signalisation vous le permet et communiquer avec le service des réservations pour nous en avertir.



Les abonnés de Communauto âgés de 23 ans ou plus peuvent accéder au réseau de stations de véhicules de Vrtucar, le service d’autopartage desservant la ville d’Ottawa. Pour en savoir plus : www.communauto.com/vrtucar